

Lettre de l'éditeur : Déshérence

Dossier de RSHD : Les nouveaux territoires perdus de la République

Billet du Huron : Crise des maires ou la décentralisation en procès

Tribune : Liberté de presse, cactus des régimes autoritaires

Trou du souffleur : Droite d'alternance ou de témoignage ?

Plein feu sur l'économie : De Rivoli à Bercy, changement d'adresse
Et permanence des défis

A la recherche du temps passé : Retour des pétroleuses

Humeur : Un bon point pour le Conseil général du Doubs

Chronique du Haut - Doubs : Faire vivre Consolation

Humeur : Syndrome ORTF

Chronique frontalière :

- Élections fédérales à venir
- Stratégie du Grand Est

Lu pour vous :

- La guerre en Ukraine commentée au jour le jour
- Au plus près du peuple-Les voyages politiques de Napoléon III

In memoriam : Hommage à Michel Hollard

Courrier du lecteur

Lettre de l'éditeur

Déshérence

« Les circonstances sont bien peu de choses. Le caractère est tout ».

Benjamin CONSTANT

Il y a 65 ans, de Gaulle était investi par la Chambre des députés, président du Conseil, le dernier de la IV^{ème} République. Élu président de la V^{ème} par un collège restreint, il engageait aussitôt un vaste programme de réforme, sans doute, pour cause d'opportunité, mais surtout de nécessité, liée au dépérissement de l'État dans ses deux composantes, régalienne à l'intérieur, souveraine à l'extérieur. De Gaulle réalisait cette double performance : la restauration de l'État et le rétablissement des finances publiques, en état de cessation de paiement et de recours au FMI.

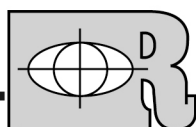
Une vaste réforme, sur la base d'un rapport d'experts dit « Rueff-Armand », d'éradication de l'inflation et de retour à une monnaie stable, était engagée pour permettre l'application du Traité de Rome, c'est-à-dire la suppression des droits de douane en Europe.

Rappelant ce bilan du fondateur de la V^{ème} République, on devine qu'il s'inscrit très exactement en contrepoint de l'actuel titulaire de l'Élysée, menacé d'une crise existentielle dès la première année de son second mandat dont la pérennité n'est plus assurée. Au regard du bilan des premiers mois de la V^{ème} République, il faut mesurer les déboires de l'actuelle présidence dans le secteur-clé de l'État, celui qui en est le fondement historique, la sécurité des personnes et des biens, grâce au binôme Justice-Police.

Bilan aussi lourd dans le domaine des finances publiques pour cause de déficit structurel du budget et du commerce extérieur, affluents d'une dette sans précédent destinée à compenser l'appauvrissement du pays. Et encore, faudrait-il ajouter que de Gaulle, en 1958, ne bénéficiait pas du double amortisseur européen, largement utilisé par Macron, la monnaie unique qui lui évite l'humiliation de la chute du franc, comme Mitterrand en 1981-84, et la Banque centrale européenne pour la monétisation de la dette.

La seule vraie question, à ce stade de la crise du pouvoir, c'est celle d'une présidence sur mesure, créée en 1958, et hors de portée du titulaire actuel, incapable d'assumer le principe majoritaire pour l'acquisition du pouvoir et les prérogatives de la fonction pour son exercice, d'abord la dissolution. Il ne lui reste guère qu'à expédier les affaires courantes dans le très large domaine réglementaire édicté en 1958.

Jacques CHATELAIN,
25140-FOURNET-BLANCHEROCHE



Le dossier de RSHD

Les nouveaux territoires perdus de la République

« Pour durer en politique, ne rien faire ».

NAPOLEON

Jérôme Fourquet a fait une irruption remarquée dans le panorama socio-politique français en reprenant une double analyse, celle des territoires perdus de la République : zones périurbaines, grandes banlieues, zones de chômage (40% dans les cités de Nîmes), de revenus de transfert, d'immigration de la deuxième et de la troisième génération, en y ajoutant celle des territoires archipelisés qui basculent dans le communautarisme.

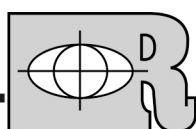
L'habitude était de s'en tenir à une manière de quart-monde français, issu d'une immigration très libérale, souvent voulue par des donneurs d'emploi en mal de main-d'œuvre disponible et bon marché. Mais, aujourd'hui, les territoires perdus ne s'arrêtent pas à la Seine-Saint-Denis, à Marseille, à Nîmes. On les retrouve à l'est, aux frontières de la France et des pays limitrophes : Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse. Ce sont les zones frontalières qui obéissent à deux critères : une population résidant sur le territoire français et dont l'emploi est hors de France. Il y a là environ 300.000 actifs qui disposent d'un emploi et d'un revenu extérieurs au PIB français, insuffisant pour rétablir l'équilibre du budget de l'État et de son commerce extérieur. Aujourd'hui, les zones frontalières et le travail frontalier font partie de l'ordre établi, à défaut de tout commentaire restrictif, comme on l'entendait au début de la V^{ème} République.

Banalité du travail frontalier

La population frontalière fait partie du décor et surtout de l'économie locale. Elle est bien identifiée dans sa répartition géographique et dans son volume qui ne cesse d'augmenter, soit 10% en 2022 pour la seule Bourgogne - Franche-Comté. Elle l'est dans le profil du travailleur frontalier, ressortissant de deux États. Elle l'est dans la reconnaissance par l'État français d'un phénomène économique et social qui ne requiert pas d'approche particulière ; c'est l'indifférence qui l'emporte et renvoie le suivi du dossier aux collectivités locales et d'abord aux régions. On est entré dans une phase de gestion, comme si la bataille de l'emploi dans ces zones reculées n'avait plus lieu d'être, contrairement à l'optique du septennat Giscard. Cette phase de gestion est confortée par l'évolution des emplois frontaliers, aujourd'hui plus stables, voire structurels, et qui ne relèvent plus du travail d'appoint.

Cosmopolitisme et souveraineté limitée

Pour mesurer l'insertion de la population frontalière dans l'environnement national, il faut prendre en compte différents éclairages. Il y a d'abord celui de l'économie qui relève du cadrage macro-économique. C'est le cas de la fiscalité qui n'a pas créé de « niche » frontalière. C'est encore le cas de la politique monétaire qui relève de la Banque centrale européenne. Pour la population frontalière, s'ajoutent aux

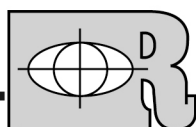


employeurs étrangers, des institutions européennes lointaines, manière de renforcer le cosmopolitisme local. Les cadres de la vie quotidienne restent nationaux, mais l'influence de la Suisse romande sur les structures mentales frontalières va croissant : terminologie et sémantique, familiarité des institutions locales progressent. Sur le plan politique, le lobby frontalier a perdu le dynamisme qui était le sien sous la direction de leaders locaux comme Roger Tochet.

C'est encore plus vrai du discours des parlementaires locaux. Le vrai débat serait celui d'une relative dépolitisation de cet électorat qui n'est plus mobilisé comme une force de frappe. On ne relève pas de discours catégoriel chez les parlementaires, sans doute, parce que le travail frontalier est une fatalité. On a envie de les renvoyer à la boutade d'Edgar Faure qui répondait aux propos désolés de Robert Poujade, ministre sans ministère : « Vous n'avez pas de moyens ? Parlez, parlez ». La classe politique ne dit rien du travail frontalier, sujet tabou, malgré la souveraineté limitée qui en dérive, avec des conséquences négatives qui devraient, au moins, être relevées, voire combattues. C'est le cas du réseau de services qui s'est effondré dans les petites villes de l'Arc jurassien.

Par ailleurs, les structures d'accueil du type logement commencent à manquer, alors que l'enclavement routier et ferroviaire n'a été que récemment et partiellement corrigé. Les autorités locales ne peuvent rien sur le terrain du droit social, en face de l'industrie horlogère suisse qui travaille plus, en pleine expansion malgré la récession de certains marchés comme la Chine, qui prospecte des viviers d'emploi comme la Haute-Saône, menacée de suppression d'emploi dans l'automobile.

Dans l'immédiat, et à moyen terme, on attend dans l'Arc jurassien et d'abord dans le Haut-Doubs, dans les cinq ans, 20.000 arrivées de toute la France, soit 4000 par an et le double du rythme actuel, avec les problèmes qui en résultent pour le logement et les transports pour des actifs qui habiteront de plus en plus loin de la frontière. En termes d'influence et de métropolisation, Genève qui emploie 100.000 frontaliers est l'incontestable métropole de la Haute-Savoie et du Pays de Gex, ce que Genève fut toujours avant et après le rattachement, les Suisses diront « l'annexion », de la Savoie à la France. On est au cœur du principe brejnévien de « la souveraineté limitée ».



Billet du Huron

Crise des maires ou la décentralisation en procès

« Nous sommes une espèce de Conseil général,
Mais un Conseil général à la merci du Conseil de préfecture ».

MONTALEMBERT

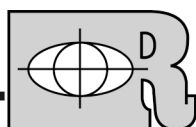
Les symptômes de crise se multiplient à l'échelon élémentaire de l'administration locale, le plus apprécié des Français, celui de la commune et de son maire. La commune, comme le département et la région, est une collectivité de plein exercice, dotée d'une assemblée élue au suffrage universel direct, habilitée à lever l'impôt. Et pourtant, le malaise règne parmi les 35.000 maires de France : plus de 1000 démissions, plus de la moitié annoncent qu'ils ne se représenteront pas en 2026. Le paroxysme du malaise a été atteint avec l'agression de ce maire de la banlieue parisienne, victime d'une voiture-bélier lancée contre sa maison et qui blesse ses proches.

Politique de l'artichaut

Le maire représente partout l'échelon administratif le plus proche des Français, celui qui est quotidiennement mobilisé, celui qui, à ce titre, a été tôt reconnu par la République (1884), avec son maire élu et non nommé, comme sous le Second Empire et, plus tard, sous Vichy. La V^{ème} République a tenté de réformer les communes, non par la promotion du maire et de son Conseil, mais par une loi technocratique destinée à réduire le nombre des communes. C'est le don de joyeux avènement des conseils élus en 1971 : devenir une commune associée, sans moyens et sans pouvoirs.

En 1981, nouvelle réforme, la décentralisation, peu originale, puisqu'elle était le maître-mot d'Emile Ollivier, dernier chef du gouvernement du Second Empire. En cette année-là, la réforme qui généralise l'autonomie des collectivités locales est saluée par la droite, habituée à rallier les réformes de gauche, qu'elle avait été incapable de promouvoir. C'est l'aube nouvelle qui provoque des trémolos à droite. Il y aura désormais trois niveaux d'administration locale, la Région, le Département et la Commune, cette dernière très vite affaiblie par la création des Intercommunalités (1989) qui enlèvent aux communes leur compétence d'équipement. Il ne manquait plus que le redécoupage des cantons, pas toujours à l'écoute des maires, avec ce tandem baroque mixte dans chaque nouveau canton : dans le Doubs, on voit un canton redessiné, de la vallée de la Loue à la frontière suisse.

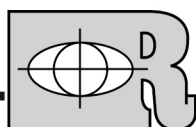
Pour les maires, aujourd'hui, voués à des tâches protocolaires et à l'écoute de la population, quand ils ne sont pas insultés, agressés, le bilan d'un demi-siècle de réformes est lourd : en 1971, il faut des communes-kamikaze qui doivent rendre les armes en renonçant aux dépenses d'équipement. On rêvait mieux pour les maires, mieux qu'une augmentation de leur indemnité. On attendait des moyens pour agir, mieux que les discours du président du Sénat ou de l'assemblée des communes de France, futur candidat à la présidentielle. On attendait mieux, après la suppression de



la taxe d'habitation, mieux pour permettre aux communes d'assumer leur patrimoine, celui des églises, de plus en plus coûteux et qui oblige certains maires à faire raser leur église, sur les conseils de Mme Bachelot. Voilà un secteur de l'identité française aussi important que l'interdiction de l'abaya.

Revenir à l'autorité

Le vrai défi pour les maires, celui qu'un demi-siècle de réformes ne leur a pas permis de relever, c'est la considération de l'État, au-delà des bonnes paroles et des électeurs. Les maires ne doivent plus pouvoir être injuriés, conspués, frappés. L'impunité doit cesser et la justice-police doit frapper les délinquants, antienne que l'on ne cesse d'entendre dans ce pays. Mais, au moins, peut-on espérer ne plus voir conjuguer les bonnes paroles et le constat des ravages de la crise d'autorité. Les maires n'ont pas à saisir et à corriger les malfrats. A cet égard, il nous revient le souvenir de ce maire, taillé en armoire à glace, posté à l'entrée du bal monté dans sa commune de Gilley, Henri Bertin, qui expulsait manu militari les perturbateurs. Nous le revoyons, il y a quarante ans, sur le quai de gare de Gilley, pour accueillir les deux trains à vapeur du centenaire de la ligne (1984). Tous les maires n'ont pas cette vocation et c'est la loi qui doit les protéger. Dans l'immédiat, il faut méditer sur l'échec des réformes du dernier demi-siècle, donner aux maires les moyens et surtout l'envie de se représenter.



Tribune de RSHD

Liberté de presse, cactus des régimes autoritaires

« Liberté de presse, cette orageuse
garantie de la civilisation moderne » .

GUIZOT

La liberté de presse s'inscrit au fronton de la République, avec d'autres libertés fondamentales – réunion, association, syndicat, commune – toutes votées au début de la III^{ème} République. Même inscrite au fronton de la République, la liberté de presse reste l'une des plus fragiles dont l'histoire tumultueuse atteste les dangers dans la période contemporaine. Avant 1815, on ne peut guère parler de liberté de presse qui, sous l'Empire, se réduit au Bulletin de la Grande Armée, sans toutefois oublier, sous la Révolution, Marat assassiné dans sa baignoire où il rédige un article et Hébert qui multiplie les appels au meurtre dans le « Père Duchesne ». Mais, c'est à partir de 1815, que la presse devient un enjeu de pouvoir, voire de contestation dont le représentant le plus illustre est Chateaubriand, monarchiste, avocat du parlementarisme. En 1830, c'est une ordonnance de Charles X qui suspend la liberté de presse et enterre le régime. Le roi-bourgeois rétablit la liberté de presse, très vite réprimée au gré de la contestation du régime, relayée par la « poire » de Daumier. Retour à la liberté de presse, en 1848, de nouveau réprimée en 1851, libéralisée à la fin du Second Empire, en attendant la charte de cette liberté, en 1881, et les ordonnances de 1945 qui créent le « directeur de la publication », responsable de tout ce qui est imprimé dans le journal.

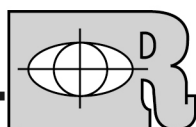
Retour des groupes industriels

La V^{ème} République restera libérale avec la presse sous Mitterrand qui ne fera pas de procès de presse. Tout change avec la République macronienne, sur la base d'une double évolution : la raréfaction des titres de la presse écrite et le retour des groupes industriels qui entendent intervenir dans le débat public. Le groupe Dassault s'empare du « Figaro », Bernard Arnaud des « Échos » et du « Parisien » ; Vincent Bolloré, dernier arrivant, du « Journal du dimanche » (JDD), de « Paris-Match » d'Europe 1 et surtout d'une chaîne TV en continu, C-News.

C'est l'irruption de Bolloré, son indépendance, son esprit de croisade qui crée les tensions actuelles avec le pouvoir et surtout la révélation d'un pouvoir autoritaire qui ne semblait pas dans l'ADN centriste de Macron.

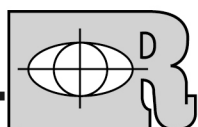
Chantage du pouvoir

C'est l'affaire du « JDD », journal dominical, racheté par Bolloré au groupe Lagardère qui a déclenché une vraie guerre du pouvoir contre Bolloré. On a entendu un président de groupe parlementaire macronien interdire à ses députés de s'exprimer dans le « JDD ». On a entendu un ministre prendre parti pour les grévistes du « JDD » qui refusent le rédacteur en chef nommé par Bolloré. On a entendu ce même ministre tenir des propos qui devraient plonger le régime dans la confusion et la honte quand



elle - la ministre - dénonce une ligne éditoriale qui ne ménagerait pas le pouvoir, finalement en quête d'une nouvelle « Pravda ».

Il y a deux sorties de route dans cette affaire sensible qui touche une liberté fondamentale : le refus du droit de direction de l'éditeur sur sa publication et la dénonciation *coram populo* d'une ligne du journal qui n'est pas celle du pouvoir. On est revenu à « La Lanterne » d'Henri Rochefort.



Le trou du souffleur

Droite d'alternance ou de témoignage ?

Le parti libéral, Républicain-Indépendant depuis la fin de la guerre d'Algérie, Indépendant-Paysan sous la IV^{ème} République, Républicain actuellement, rassemble ses forces : 61 députés, 145 sénateurs et plusieurs dizaines de milliers d'élus locaux. Alors que le second mandat de Macron est lourdement hypothéqué, dès la première année, faute de majorité parlementaire et d'exécution d'un programme cautionné par les électeurs, la question n'est pas seulement celle des quatre années à venir, mais de l'alternance, grâce à une droite de gouvernement et non pas de témoignage.

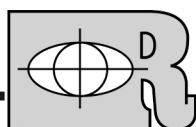
Aujourd'hui, il n'y a pas de réponse à cette question et s'il doit y en avoir une, ce sera dans les six mois, si une motion de censure est adoptée* et, en cas de dissolution, si Macron en a le courage, comme ce fut le cas pour de Gaulle, en 1968, et pour Edgar Faure, en 1955. Pour le reste, il faut consulter l'histoire des libéraux qui n'ont jamais constitué un parti, mais un courant, une mouvance, il est vrai, insubmersible.

Cette mouvance entre, avec fracas, dans cette histoire contemporaine, en 1794, quand Thermidor, c'est à-dire le marais de la Convention, fait tomber Robespierre, soupçonné de dictature. L'incarnation du Directoire sera Barras, régicide, mais modérateur dans une France qui sort de dix ans de révolution et d'un transfert massif de propriété, celle du clergé et de la noblesse émigrée. Barras, rejoint dans cette phalange par Talleyrand, ministre des Relations extérieures et surtout grand prévaricateur. On le verra à l'ouvrage quand il reçoit une délégation des Etats-Unis venue demander l'assistance de la France pour assurer la liberté de navigation, sur des mers infestées de corsaires. Les Américains repartent bredouille : Talleyrand n'a rien obtenu, pour lui, en contrepartie... Mais le Directoire veut d'abord rétablir l'ordre, mission difficile pour un gouvernement collégial qui devra résister à plusieurs tentatives de coups d'État. Barras fera donc la fortune de Bonaparte en le nommant général à moins de 30 ans et en l'envoyant en Égypte pour revenir porté par la gloire des armes.

Le Directoire, centriste

C'est une constante des libéraux qui rallient toujours les coups d'État militaires, pour sauver l'ordre, le 18 Brumaire, le 2 décembre, le 13 mai. Mais ce ralliement est bref, le temps de rétablir l'ordre et les libéraux basculent dans la dissidence : Germaine de Staël et Benjamin Constant sous l'Empire. On retrouve les libéraux en 1815 face à la Chambre introuvable dont ils dénoncent, avec Chateaubriand, une droite extrême, celle des émigrés de retour. L'âge d'or des libéraux, c'est la monarchie de Juillet qui leur vaudra une étiquette définitive, celle « d'Orléaniste ». Ils ont très peur, en juin 1848, et soutiennent l'élection d'un Bonaparte, en décembre, en attendant de rallier le putsch trois ans plus tard.

* Le 20 mars 2023, la motion de censure contre la réforme des retraites a failli être adoptée à 9 voix près. 19 députés LR dont ceux du Jura et du Territoire de Belfort l'ont votée, Annie Genevard n'en était pas.



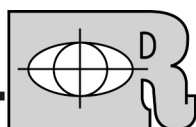
Il y a toujours deux lignes de force chez les libéraux : le respect des libertés fondamentales et l'économie du bon père de famille. A partir d'un centre protéiforme, ils naviguent de droite à gauche, sans considération pour les étiquettes. La matrice Macron est inscrite dans ce nomadisme.

Pas de roulette russe

La IV^{ème} République les voit resurgir après les purges de la Libération, sous les habits neufs du centrisme. Après la rupture du Tripartisme et l'avènement de gouvernements sans majorité, référence du président actuel et de ses majorités tournantes, les libéraux retrouvent leur vocation historique de supplétif de l'une des trois grandes familles politiques, les gaullistes-bonapartistes de 1958. Le départ du Général libère leurs ambitions pour briguer l'Élysée sous leurs propres couleurs, en 1974. On assiste alors à l'un de ces spectacles qui relèvent de l'opéra-bouffe : le libéral, élu président de la République grâce aux gaullistes, entreprend de les liquider dès son entrée à l'Élysée. Arrivés au pouvoir, ces mêmes libéraux n'ont même pas le courage de dissoudre pour obtenir une majorité parlementaire et échapper aux fourches caudines des gaullistes.

Bazeilles avant Arcole

Un demi-siècle plus tard, rien n'a changé : les tropismes des libéraux restent intacts. Comment une telle histoire pourrait-elle ne pas peser sur l'avenir immédiat de cette mouvance, à la veille d'échéances qui relèvent du quitte ou double ? Deux faiblesses intrinsèques dictent la réponse. D'abord, une division externe qui date de quarante ans et de la fatwa lancée par Mitterrand contre une partie de la droite, rente de situation à gauche ; une division interne, ensuite, celle d'une famille politique fragmentée non par l'idéologie, mais par des profils variables, plus attachés à leur terroir qu'au grand vent de l'Histoire, dont beaucoup redoutent une élection, après dissolution, qui pourrait leur valoir congé sans solde. On devine que les libéraux sont moins saisis par le vertige du pont d'Arcole que par le sacrifice des « dernières cartouches » de Bazeilles.



Plein feu sur l'économie

De Rivoli à Bercy : changement d'adresse et permanence des défis

Le Ministère des finances a changé d'adresse et de rive. Il est passé de Rivoli à Bercy et de la rive gauche à la droite. Mais il faut plus pour changer de politique, à tout le moins de résultats. On les appelait, il y a vingt ans, avant l'euro, indicateurs de convergence, à l'époque, en décalage avec ceux de nos partenaires d'Europe du Nord. Les résultats n'ont pas changé, sauf une dégradation générale en Europe, pour cause de la guerre d'Ukraine, en particulier en Allemagne. Face à l'immensité de la dette, « Schuld » en allemand qui veut dire à la fois péché et dette, à l'ampleur des déficits et au retour de l'inflation, on attend un grand argentier qui résolve le triangle magique : traiter, sans déni, le problème de la dette et réduire la dépense publique ; garder une croissance positive et maintenir la France en économie ouverte. Ce ministre n'est pas trouvé et l'observation des ministres des Finances, au cours de la période contemporaine, n'incline pas à l'optimisme.

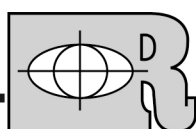
Un ancien prêtre, cinq fois ministre des Finances

Au cours des deux derniers siècles, on ne trouve guère que cinq ministres qui méritent la galerie des portraits. Quand on observe leur profil, aucun n'est issu des rangs de l'administration et encore moins de ce corps réputé d'élite, celui de l'Inspection des finances où l'on ne trouve guère que Félix Gaillard sous la IV^{ème} République, Giscard et Fourcade sous la V^{ème}, cortège sans éclat, fermé aujourd'hui par le titulaire de l'Élysée. Le seul à avoir laissé une trace positive, c'est Joseph Caillaux, sous la III^{ème} République, deux fois ministre des Finances, membre de l'Inspection après un échec à Polytechnique, président du Conseil en 1911, qui impose la création de l'impôt sur le revenu. Les quatre ministres des Finances qui sont restés dans l'Histoire sont un ancien prêtre, un polytechnicien industriel, un avocat et un patron de PME. Voilà qui en dit long sur l'origine des bons ministres des Finances, celui qu'il faudrait aujourd'hui à la France.

Le premier, c'est le baron Louis, ministre des Finances, entre 1815 et 1830, ce qui vérifie les cloisons étanches entre l'aptitude au métier de grand argentier et les fluctuations politiques. Le baron Louis, ancien prêtre, cinq fois ministre des Finances, de 1815 à 1830 devra affronter des difficultés extrêmes : une Chambre introuvable, noyauté par les émigrés, la liquidation de 25 ans de révolution et de guerre, et c'est, sans doute, pour lui faciliter la tâche qu'il crée l'Inspection des finances, pépinière de fonctionnaires et non de ministres.

Plus fort que Bismarck

Le deuxième ministre des Finances à figurer dans cette phalange, c'est Augustin Poyer-Quertier, grand argentier pendant moins d'un an (1871-72) dans le Gouvernement Thiers et qui réussira une mission d'apparence impossible : négocier avec Bismarck le paiement de l'indemnité de guerre, soit la somme jamais vue dans l'histoire des guerres : cinq milliards de francs-or et l'évacuation du territoire par l'armée prussienne. Poyer-Quertier réussira tellement bien que Bismarck se plaindra de son influence et des concessions qui lui auraient été extorquées.



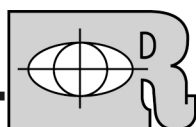
Le troisième, c'est Joseph Caillaux, plus connu pour sa détermination à imposer l'impôt sur le revenu que par le procès d'assises de sa femme, Henriette Caillaux, accusée du meurtre de Gaston Calmette (1914), directeur du « Figaro », responsable des campagnes de presse contre le ministre, finalement acquittée.

Le quatrième ministre des Finances à entrer dans l'Histoire, c'est Edgar Faure, en charge des Finances pendant trois ans : 1953-55. La France est dans une situation de faillite et d'insurrection pour cause de poujadisme. Comme toujours, il joint l'art de la formule au bilan en annonçant « l'expansion dans la stabilité », sur fond de baisse de l'inflation et de stabilisation de la monnaie. Non seulement, il a un bilan, mais le courage de la dissolution qui lui vaudra douze ans de traversée du désert. On est loin des attermoissements de Macron.

Enfin, dernière figure de cette phalange, Antoine Pinay, chapelier à Saint-Chamond, dernier ministre des Finances de la IV^{ème} République et premier de la V^{ème}. L'assainissement financier par une dévaluation réussie, c'est-à-dire accompagnée de vraies réformes, remet la France sur les rails. Elle lui permet de s'engager dans l'application du Traité de Rome.

Des ministres non technocrates

Voilà cinq ministres des Finances qui méritent le titre de grand argentier, tous à l'exception de Caillaux, issus de la société civile. Et encore, le bilan financier de l'actuel président est-il bonifié par l'appartenance de la France à la zone euro, qui lui évite les déboires de Mitterrand en 1981-84 quand celui-ci doit dévaluer le franc trois fois de suite et lui faire perdre la moitié de sa valeur. De même vient-il de réduire de quelques dixièmes de point le taux de déficit public de la France pour recevoir les milliards du plan de relance européen. On mesure que sur plus de 200 ministres des Finances en deux siècles, le Capitole n'est pas encombré.



A la recherche du temps passé

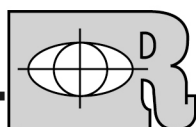
Retour des pétroleuses

Les législatives qui ont suivi la présidentielle de 2022 ont fait surgir, comme les récifs après la marée, un paysage politique aux couleurs d'un ciel d'encre. C'est d'abord l'absence de majorité parlementaire que le président élu n'a pas cherché à mobiliser, mais qui oblige son gouvernement à des manœuvres sans grandeur de débauchage dans des groupes réputés d'opposition ou de recours à une adoption sans vote, sur fond de refus de la dissolution pour cause de pusillanimité. Dans cette assemblée fragmentée, les surprises ne manquent pas et, à l'extrême gauche, on a vu surgir une confédération de bric et de broc et, en son sein, des profils inattendus comme le député Sandrine Rousseau, élue du XIII^{ème} arrondissement, qui s'est fait une notoriété immédiate par des déclarations au soufre et des manifestations qui la rangent dans une catégorie d'acteurs politiques que l'on n'avait pas revus depuis 150 ans : les pétroleuses, en principe, enterrées avec la Commune de Paris.

Paris brûle

Il y a dans l'ADN des pétroleuses une manière de triangle insurrectionnel, fait de violence dans le discours et les actes, de refus de la légalité et d'appel au soulèvement, au nom d'une manière de Grand Soir, illuminé en 1871 par l'incendie de Paris. La violence est inscrite dans la nature insurrectionnelle de ces révoltées qui ne voient pas d'issue à leur combat dans le respect des échéances électorales. Sandrine Rousseau s'affiche à une manifestation interdite et cautionne des calicots du type « la police tue » ou « on déteste la police ».

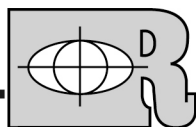
Les pétroleuses sont à l'œuvre pour réincarner une catégorie politique née pendant « la Semaine sanglante » de mai 1871, quand elles tombent sous les balles des pelotons d'exécution des Versaillais. Ces femmes, sorties des rangs de la Commune et des arrondissements de l'Est parisien, entreprennent de détruire le Paris de Napoléon III et d'Hausmann. La tâche leur est facilitée par l'exode de la population de ces quartiers, pendant le siège qui durera quatre mois et les 72 jours de la Commune. C'est munies de bidons de pétrole que ces femmes se répandent comme des ludions dans des immeubles vides et grattent une allumette. Dans cet immense feu de joie, disparaissent les Tuileries, l'Hôtel de ville, la Cour des comptes, Quai d'Orsay, à l'époque, toute la rue de Lille et, sans doute, l'Opéra s'il avait été terminé. Qu'advint-il des pétroleuses ? Certaines seront arrêtées sur place et aussitôt fusillées, d'autres comme Louise Michel sont entrées dans la mémoire très sélective des héros de la Révolution, icônes dont le nom fleurit dans les rues de France, comme à Besançon qui célèbre la rédemption de Louise Michel en Nouvelle-Calédonie. On n'est pas loin du Panthéon et des marches sur lesquelles furent exécutés tant de Communards.



Retournement des pétroleuses.

Les pétroleuses de 1871 n'ont pas fondé la corporation. Une première génération était apparue au lendemain du 10 août 1792 qui scelle le sort de la monarchie. Elles viennent - déjà - de la Commune de Paris et de ses sections, parcourent les rues en vociférant, réclamant des têtes ; escortent en les insultant les condamnés dans la charrette qui, en deux heures, va à la guillotine ; insultent Marie-Antoinette pendant son procès qui dure trois jours et 35 heures, les 14, 15 et 16 octobre 1793. Vont-elles condamner ou sauver la Reine ? La déposition d'Hébert, accusateur public dans le « Père Duchesne », qui désigne la Reine comme coupable d'inceste sur le Dauphin, retourne la salle et toutes ces femmes qui hurlaient à la mort, d'un coup, se retrouvent mères et prennent le parti de Marie-Antoinette qui ne sera pas sauvée pour autant.

Sandrine Rousseau n'a rien inventé. Elle a restauré un modèle dont la répression de Thiers était réputée avoir fait justice. Illusion, les pétroleuses sont de retour, comme si les ruines du bûcher de 1871 n'avaient jamais existé, comme si Louise Michel n'était pas vouée à l'anonymat de son village de Haute-Marne, mais à une proche réincarnation.



HUMEUR

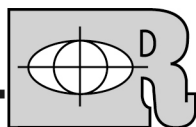
Un bon point pour le Conseil général du Doubs

La classe politique en morceaux se rassemble sur un point : l'automobiliste est taillable et corvéable à merci, et quand le budget de l'État fait eau de toute part, il reste à taxer l'automobiliste et, aujourd'hui, c'est le bénéfice des autoroutes qui est en cause. A cet égard, il faut donner un bon point au Conseil général du Doubs, devenu Conseil départemental par la grâce d'un président incapable de la moindre réforme et qui s'est réfugié dans la sémantique.

Le retour aux 90 km/h sur le réseau départemental est une mesure salubre dans le climat actuel d'hallali contre l'automobiliste, taxé de nanti en un temps de carburant à deux euros, mesure tardive quand tous les départements limitrophes, pas les plus riches du pays, avaient rétabli les 90 km/h, ramenés à 80km/h par un Premier ministre, aujourd'hui candidat à l'Élysée. C'est une caractéristique du temps présent : les erreurs et les fautes n'ont pas à être sanctionnées. La justice ne doit pas viser l'exemplarité des peines, mais la seule rédemption des délinquants.

Puisque le département du Doubs est cité à l'ordre des collectivités locales méritantes, il devrait bien s'adresser aux communes du Haut-Doubs pour qu'elles aillent soigner cette fièvre des barres de ralentissement qui fleurissent partout, d'abord en nombre, à telle enseigne que l'on fuit le CD 437 entre Bonnétable et Maîche, toutes hors normes en hauteur et largeur, toutes destinées à casser les ressorts des voitures.

Va-t-on cumuler longtemps les errements dans le domaine de la circulation automobile, même si l'on vient d'échapper à un record dans l'échelle des stupidités : l'interdiction des moteurs thermiques en 2035. Et l'on y a échappé, raconte Luc Chatel (Avenir Transports), ancien ministre, reconverti dans le syndicalisme automobile, grâce au gouvernement allemand qui a mis son veto.



Chronique du Haut-Doubs

Faire vivre Consolation



L'ancien séminaire de Consolation doit d'abord survivre dans la sauvegarde du site et vivre par des animations qui l'ouvrent au public.

C'est le mérite de la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs d'avoir revendiqué et accepté cette charge, après 40 ans d'errements. En cette année 2023, la compagnie Bacchus et son coordinateur, le très inspiré Jean

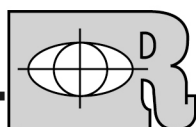
Pétrément, présentait une semaine de soirées à l'enseigne des musiques sacrées du monde. En ce jour d'août, c'est la nostalgie portugaise qui était à l'affiche, avec un trio rare, dans ces locaux historiques, ceux de l'ancienne scierie du séminaire. Et il y avait bien 200 personnes pour entendre Bevinda, aussi inspirée sur le plan vocal que théâtral par une gestuelle à la Salomé, et ses deux guitaristes d'exception.

A quand une messe solennelle dans la chapelle restaurée ?

Voilà qui est bien pour la sauvegarde de Consolation, sa mémoire et son patrimoine, en particulier, sa chapelle dont la restauration mobilise une ressource en voie de constitution. Si le patrimoine immobilier de Consolation est sauvé, si la chapelle, haut lieu de foi, est restaurée, alors il manquera à l'ancien séminaire une congrégation qui en assure la pérennité confessionnelle, ce qui avait été le cas après la fermeture du séminaire. Si toutes ces conditions sont remplies, alors on échappera à l'ornière Bachelot et l'on reviendra à l'héritage de Mérimée, restaurateur du patrimoine de France, après un-demi-siècle d'abandon, voire de destruction sous la Révolution, et de renouveau grâce à l'expansion économique du Second Empire. Si l'intention y est, ce sont les moyens qui manquent et ceux de Stéphane Bern n'y suffisent pas, pas davantage ceux de Macron qui lance une souscription, faute de crédits budgétaires et d'un État qui avance tous freins serrés.

Souvenir de Consolation : le personnel du séminaire en 1923

ROGNON Paul, supérieur, professeur d'allemand
RENAUD Ernest, professeur de 4^{ème}
AMIOTTE - PETIT Henri, professeur de 3^{ème}
BERTHET Emile, professeur de 5^{ème}
MAUVAIS Marcel, professeur d'histoire-géographie
DROMARD Joseph professeur de 6^{ème}
LANVERS René, surveillant
JOLY Marc surveillant de 7^{ème}



Syndrome ORTF

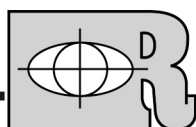
La scène se situe, lundi 11 septembre, à 9 heures, sur les ondes de C-News et Pascal Praud conteste d'entrée le reportage « Complément d'enquête », en particulier sur « le Puy-du-Fou ». Sur les guerres de Vendée, il n'est pas question de ce qu'un historien, sanctionné depuis lors par ses pairs pour avoir enfreint la doxa, a appelé « le génocide », c'est-à-dire l'éradication du peuple vendéen décrétée par la Convention, et qui fera près de 200.000 morts, hommes, femmes, enfants, tous qualifiés de « brigands ». Par souci d'équilibre et de vérité historique, l'auteur du reportage aurait pu ajouter, et pour aller dans son sens, la réaction jacobine de la Convention devant l'insurrection vendéenne, coup de poignard dans le dos du régime, engagé, depuis septembre 1792, dans une guerre contre les monarchies. On retrouve ici la thèse de cet autre Vendéen, Clémenceau, qui a toujours plaidé pour « le bloc » révolutionnaire.

On ne peut aborder la Révolution sous réserve d'inventaire. D'ailleurs, les Girondins, responsables de la déclaration de guerre paieront aussi cher que les Vendéens pour l'insurrection : c'est une vingtaine de Girondins, et parmi eux un évêque, qui, dans un défilé de mort, monteront sur l'échafaud en psalmodiant un chant grégorien.

L'autre sujet d'irritation pour Praud, totalement partagé, c'est la multiplication des coups de patte contre le Puy-du-Fou et son fondateur, Philippe de Villiers. Mais pourquoi ternir le succès et aller chercher d'éventuels mauvais coucheurs chez les 4000 figurants du spectacle, nouveaux prolétaires d'un procès de classe ?

En fait, le débat n'est pas là et Praud aurait dû en faire l'emblème de son plateau. C'est l'inexplicable soumission des journalistes venus des médias publics. On peut se demander pourquoi et comment ces voix ou ces plumes peuvent se transmettre de génération en génération, au nom d'un atavisme du dos rond et de l'échine en capilotade.

Cet instinct de soumission au pouvoir est une seconde nature que l'on croyait disparue avec l'ORTF. Le plus piquant ou le plus atterrant dans ce constat, c'est le culot du pouvoir qui va réunir des États généraux de la presse et en confier la présidence à des figures de proue de la liberté de presse, champions de l'inquisition contre C-News ou le « JDD ».



Chronique frontalière

Élections fédérales suisses en octobre

Un léger glissement à droite prévu par les sondages

Se tenant tous les quatre ans, les élections fédérales suisses se dérouleront dimanche 22 octobre. Ainsi les citoyens(ennes) helvétiques sont invités à renouveler les deux Chambres, soit 200 députés pour le Conseil national, et 46 «sénateurs» pour le Conseil des États, soit deux parlementaires par canton (un par demi-canton). Il n'y a plus que le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures qui élit son représentant lors de la Landsgemeinde réunissant tous les citoyens en assemblée.

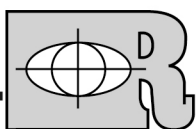
Le nombre limité de sièges à repourvoir ne décourage pas les candidats qui sont plus de 5000 à briguer un mandat. C'est dire qu'il y aura peu d'heureux élus le soir du 22 octobre. Le système proportionnel pour le Conseil national et l'appareil de partis issus de la même famille politique empêchent tout raz-de-marée. On n'enregistre donc que des variations ponctuelles dans la représentation des partis à la Chambre basse. Le sondage organisé au début du mois de septembre confirme cette tendance.

L'UDC (Union démocratique du centre, mais droite conservatrice) demeure la première force du pays, avec 27,6% des intentions de vote, soit une hausse de 2% par rapport à 2019. Le parti socialiste reste la deuxième formation avec 17,3%, soit une progression de 0,5%. La surprise, c'est que le Centre (ancien parti démocrate-chrétien qui a voulu gommer sa connotation religieuse) enregistrerait 14,8% des suffrages et dépasserait le parti libéral-radical (droite modérée) qui resterait à 14,6% des voix. Les mouvements écologistes sont en repli, après leur forte poussée en 2019 ; les Verts perdraient 2,5% avec 10,7% des bulletins), alors que les Vert'libéraux subiraient un repli moins marqué de 0,5%, avec 7,3%.

L'élection du Conseil des États est beaucoup moins ouverte, en raison du nombre de parlementaires limité (46) et du scrutin en général majoritaire, les cantons du Jura et de Neuchâtel, faisant figure d'exception avec un système proportionnel. Dans la Chambre haute, la droite (Centre, PLR et UDC) est largement majoritaire, avec une petite poignée de six socialistes et de quatre Verts, qui pourrait bien se réduire encore comme peau de chagrin.

Élection du gouvernement

Le parlement joue un rôle fondamental, puisque ce sont les deux Chambres, réunies en Assemblée fédérale, qui élisent le Conseil fédéral, au mois de décembre suivant les élections. Actuellement, le gouvernement compte deux UDC, deux PLR, deux socialistes et une centriste. Même si les Verts revendiquent toujours un siège à l'exécutif, avec leur recul prévu par les sondages, leurs chances de parvenir à leurs fins sont faibles. La bataille pourrait être très dure entre le Centre qui a repris du poil de la bête et le PLR qui pourrait se trouver en quatrième position. Dans ce cas de figure, le Centre retrouverait son deuxième siège perdu en 2003, lors de l'élection de



Christophe Blocher et le PLR devrait se résigner à céder son deuxième fauteuil. Autre incertitude, l'élection d'un nouveau conseiller fédéral pour remplacer le Fribourgeois Alain Berset (soc), actuellement président de la Confédération. A ce titre, il est parvenu à convaincre le président français Emmanuel Macron d'accepter une invitation de visite d'État dans la Confédération helvétique, au mois de novembre. Le (ou la) successeur d'Alain Berset devrait être un socialiste alémanique, car les Chambres avaient élu une Jurassienne l'année dernière, à la surprise générale, ce qui a conduit à une majorité de quatre Latins au Conseil fédéral et une minorité de trois alémaniques.

Le point à Neuchâtel

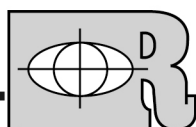
Le poids du canton de Neuchâtel est faible à Berne. En raison de sa démographie stagnante, il n'a plus que quatre députés au National, alors qu'il en avait eu sept au temps de sa splendeur il y a un demi-siècle. A titre de comparaison, Bâle-Ville n'en détient aussi que quatre, alors que Zurich, le canton le plus peuplé en compte 36 !

Ce sont 59 candidats neuchâtelois qui sont sur les rangs, avec une quasi-égalité d'hommes (29) et de femmes (28). La députation actuelle est formée d'un libéral-radical, d'un socialiste, d'un vert et d'un popiste (gauche extrême). Ejectée en 2019, l'UDC aimerait retrouver son siège perdu, alors que le PS et le PLR caressent le rêve de doubler la mise. Le seul siège menacé est celui du popiste Denis de la Reussille, ancien président de la ville du Locle, qui pourrait devoir céder son siège à ses alliés apparentés, les Verts en l'occurrence, ou à la droite.

Au Conseil des États, le libéral-radical sortant devrait être réélu dans un fauteuil. En revanche, la Verte est confrontée à la candidature du brillant jeune conseiller national socialiste qui pourrait prendre une revanche pour son parti, les deux candidates socialistes s'étant neutralisées en 2019, conduisant à la perte cruelle de leur siège détenu depuis des décennies.

Préoccupations des Suisses

Dans le cadre de la campagne électorale, le journal «Le Temps» (qui connaît des difficultés financières et qui devra procéder à des licenciements) a publié un sondage fort intéressant sur les craintes et les attentes des Suisses. Ce qui n'est guère étonnant avec les phénomènes extrêmes, comme la tempête du 24 juillet qui a dévasté La Chaux-de-Fonds, certains quartiers du Locle et Montlebon dans le val de Mordeau, c'est le changement climatique qui se trouvait en tête des préoccupations des Suisses avec 36%. Mais les coûts de la santé (dont les primes d'assurance-maladie devraient augmenter cette année de 8 à 10%) sont en train de prendre la première place. Suivent la pauvreté et l'inflation (toutes deux à 30%); l'immigration (24%); les impôts (21%); la criminalité et l'environnement (tous deux 18%). Le chômage au plus bas n'inquiète que 11% de la population, les conflits militaires, 10%, et le coronavirus semble n'être plus qu'un mauvais cauchemar avec 4%. /BLN



Rail : stratégie du Grand Est, l'Alsace veut travailler avec la Suisse et l'Allemagne

Contrairement à d'autres régions, le Grand Est poursuit une politique ferroviaire ambitieuse et souhaite créer un réseau express tri-national performant avec la Suisse et l'Allemagne, sous l'appellation de « Trireno ». Ce sera en somme le Rhin Express, pendant rhénan du Léman Express, dont le succès extraordinaire est un modèle de coopération transfrontalière ferroviaire.

Le Grand Est dispose d'un vaste réseau de 4300 kilomètres ouverts au trafic commercial, dont 2550 km de lignes nationales et dont la moitié est électrifiée. Les trains transportent 200.000 voyageurs par jour en semaine, alors que roulent 1600 TER, 360 trains de marchandises et 110 TGV. De gros investissements sont consentis pour la modernisation du réseau, d'un montant de trois milliards d'euros répartis entre 2022 et 2027.

Projets prioritaires

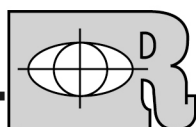
Sur le plan de l'infrastructure, le Grand Est a retenu sept projets majeurs : la première étape, entre Paris et Troyes, de l'électrification de la ligne 4 (Paris – Bâle) ; la création de trois réseaux express métropolitains européens (REME) à Strasbourg, à Mulhouse et à Bâle ; le développement du sillon lorrain, l'une des lignes les plus fréquentées de France (Metz – Thionville – Luxembourg) ; l'aménagement des commandes centralisées du réseau à Thionville et à Mulhouse ; enfin le raccordement à l'Euro-Aéroport.

Le nœud ferroviaire de Mulhouse sera remodelé afin d'accueillir davantage de trains, ce qui donnera plus de fluidité. Les quais seront allongés, avec une voie dédiée aux trains pour l'Allemagne, et le trafic sera géré par le poste d'aiguillage centralisé alsacien. Les travaux ont débuté en 2019 et dureront jusqu'en 2026, le coût étant devisé à 113 millions d'euros.

Fret : coopérer avec la Suisse

Le Grand Est, et au premier plan l'Alsace, souhaite développer ses liaisons avec la Suisse. Le trafic de voyageurs continuera d'emprunter le sillon rhénan entre Strasbourg, Mulhouse et Bâle, que les trains parcourent à 200 km/h. Pour le fret, les trains de marchandises empruntent également cette ligne, mais aussi la transversale Metz – Nancy – Culmont-Chalindrey – Dijon. A l'avenir, le Grand Est veut privilégier deux itinéraires, soit Thionville – Metz – Strasbourg – Bâle, ainsi qu'un tracé en L, passant par Metz, Nancy, Culmont, Vesoul et Mulhouse par la ligne 4. Toutefois, la Suisse souhaiterait que l'Alsace développe surtout la ligne de la rive occidentale du Rhin. En effet, l'Allemagne n'est pas en mesure actuellement de tenir ses promesses de quadrupler son propre axe rhénan, ce qui constitue un goulet d'étranglement. Si bien que les CFF souhaitent le développement du trafic de marchandises sur la rive gauche du Rhin.

Le raccordement à l'Euro-Aéroport de Bâle-Mulhouse est aussi un élément charnière pour le trafic franco-suisse. Il s'agit de construire une liaison nouvelle de six kilomètres, avec une gare à proximité immédiate des pistes. L'aéroport sera à 10



minutes de Bâle, à 12 minutes de Mulhouse pour les directs et à vingt minutes pour les omnibus. Cela réduirait sensiblement le trafic automobile, puisque l'aéroport est fréquenté par 25.000 voyageurs par jour.

« Trireno » ou Rhin Express

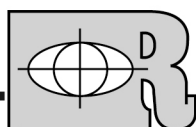
Sur le plan régional, le Grand Est se propose de développer un RER avec ses voisins suisse et allemand. Du côté français, il s'agit d'instaurer une cadence semi-horaire Strasbourg-Bâle avec plus de régularité et de ponctualité. A plus long terme, on envisage une relation directe Strasbourg - Zurich. Le Grand Est s'oriente aussi vers l'Allemagne, avec des relations renforcées en direction de Karlsruhe et de Trêves.

Pour Bâle, il s'agit de s'arrimer aux réseaux allemand et français, en créant une véritable étoile de correspondances avec des têtes de lignes à Laufon, Liestal, Olten, Zofingue, Frick et Laufenbourg, en Suisse; à Lörrach, Zell, Fribourg en Brisgau et Waldshut, en territoire allemand; enfin à Mulhouse en France. Le Land de Bad-Wurtemberg est aussi favorable à des liaisons renforcées avec la France et soutient le raccordement à l'aéroport international de Bâle-Mulhouse, sans y participer directement.

Port de Strasbourg

Le port de Strasbourg joue un rôle essentiel dans le développement du fret du Grand Est. Il est bon de rappeler que c'est le plus grand port fluvial de France, après celui de Paris. Quelque 500 entreprises y sont implantées, offrant 27.000 emplois. Il est prévu d'investir 45 à 55 millions d'euros pour améliorer son nœud ferroviaire, avec deux voies de 750 mètres et une extension de 4,2 hectares. Le réseau portuaire mesure cent kilomètres et constitue la première gare de fret d'Alsace. On y investit deux millions d'euros par an. C'est ainsi que l'on allonge les voies et que l'on poursuit l'électrification.

Le trafic fluvial se monte à 6,3 millions de tonnes alors que le trafic ferroviaire s'élève à 1,2 millions de tonnes. Le phénomène des basses eaux du Rhin, avec des sécheresses plus fréquentes, entraîne un report sur la voie ferrée avec des surcoûts importants. Les partenaires rhénans étudient une meilleure gestion des eaux pour limiter la baisse du trafic fluvial qui s'est réduit de 9% en 2022 par rapport à l'année précédente. /BLN



La navette Neuchâtel – Pontarlier – Frasne en grand danger Coup de théâtre : la Région veut couper les fonds au Transjuralpin

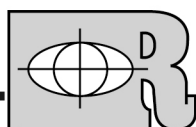
Siégeant à la mairie de Pontarlier au mois d'août, les participants à la table ronde, organisée par la Fédération du Transjuralpin (FTJA,) ont été littéralement médusés. Relié par vidéo, Michel Neugnot, vice-président de la Région Bourgogne – Franche-Comté (BFC), a annoncé sans détour qu'il ne co-financerait plus en 2024 la navette Neuchâtel – Frasne pour assurer les correspondances avec les TGV Lausanne – Paris.

Difficilement audible en raison de la qualité de cette visioconférence, le responsable bourguignon des transports a tenté, sans succès, de convaincre ses partenaires du bienfondé de sa position. Il est en train de négocier le nouveau contrat de plan État-Région et ne peut donc prendre aucun engagement pour les travaux de renouvellement de voie entre Les Verrières frontière et Pontarlier. Quant à sa participation à l'exploitation de la navette de Frasne, il s'est lancé dans une argutie ambiguë sur la fréquentation régionale qu'il estime quasiment nulle. Il reporte sur Lyria la responsabilité de la desserte des gares TGV. Quant aux régions, elles se chargent du trafic régional, des transports d'agglomération, des liaisons par cars, etc. Conclusion de cette démonstration, le financement de la navette n'est pas de la compétence de la BFC.

Sous le choc, les partenaires franco-suisse ne pouvaient accepter ce discours et ont tenté de ramener Michel Neugnot à la raison. Avec une grande fermeté, Laurent Favre, conseiller d'État neuchâtelois, a recentré le débat. Depuis le retrait de la SNCF et des CFF, la clé de répartition des coûts de la navette se présente ainsi: un million de francs pour le canton de Neuchâtel; 600.000 francs pour la Confédération; 400.000 euros pour la BFC, soit 20% de la facture, alors que le trafic régional comtois se monte à 30%. Pour Laurent Favre, les Suisses font largement leur part et ne peuvent en faire davantage. Quant aux travaux d'infrastructure entre Les Verrières frontière et Pontarlier, ils s'élèvent à une quinzaine de millions de francs. Des négociations sont en cours avec les États suisse et français, et l'on a bon espoir d'obtenir les crédits dans deux ou trois ans. Le retrait financier de la BFC serait un signal catastrophique pour la conclusion d'un tel accord. C'est pourquoi le conseiller d'État neuchâtelois a lancé un appel solennel à Michel Neugnot (qu'il connaît bien) pour qu'il revienne sur sa décision. Il souhaite discuter avec lui pour trouver une solution financière, ce à quoi le vice-président de BFC ne s'oppose pas, pour autant que la région ne soit pas sollicitée.

Intervention des députés nationaux

Députée de la circonscription du Haut-Doubs, Annie Genevard estime qu'il faut respecter les accords internationaux de transports conclus il y a des décennies par la France et la Suisse. Il s'agit aussi d'améliorer l'offre, par le retour d'une quatrième relation Lausanne – Paris, par une billetterie performante et par l'élargissement du contingentement de billets pour Neuchâtel, Pontarlier et Frasne. Elle rappelle les annonces de la première ministre en faveur du développement du rail. Elle propose la médiation d'arçjurassien (ancienne Conférence transjurassienne) dont le préfet est-coprésident avec un conseiller d'État romand. Il faudra aussi intervenir auprès du ministre des Transports Clément Beaune. Car l'enjeu est capital : c'est la traversée du



massif jurassien par le rail qui pourrait totalement disparaître.

Conseiller national neuchâtelois, Damien Cottier souhaite que la décision de Michel Neugnot ne soit pas irrévocable. Les mesures prises pour améliorer l'exploitation de la ligne sont bénéfiques, avec une hausse des voyageurs. Une insuffisance de financement affaiblirait la région, alors qu'elle témoigne d'un dynamisme incomparable grâce aux excellentes relations économiques transfrontalières. Il faut donc renforcer les offres de transport pour les travailleurs en nombre croissant de l'Arc jurassien. La suppression de la navette de Frasne entraînerait la disparition des TGV Lausanne – Paris, qui seraient déviés via Genève par la ligne ultra-saturée du Léman. A ce propos, rappelons que 30% des TGV Paris – Genève – Lausanne, sont supprimés au-delà de Genève en raison des retards ou des grèves en France. Ce serait donc un pis-aller.

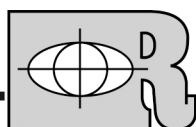
Frasne en grand danger

Maire de Frasne et vice-président du Conseil départemental, Philippe Alpy ne mâche pas ses mots. L'offre de Lyria est lacunaire pour le Haut-Doubs et le canton de Neuchâtel. Lui-même doit réserver un billet au départ de Vallorbe, voire de Lausanne, et le cas échéant se rendre en voiture à Dole. Si l'on ne trouve pas de solution, la gare de Frasne, pourtant bien fréquentée, disparaîtra de la carte, car Lyria ne s'y arrêtera plus. En outre, Philippe Alpy s'étonne que la région ait financé une superbe gare multimodale à Pontarlier, avec un quai haut et une marquise pour les voyageurs, pour un montant de deux millions d'euros. Même s'il ne conteste pas cet investissement, il rappelle que la gare de Frasne, davantage fréquentée, reste dans un piteux état: pas de transfert sur le même quai avec les TGV, pas de rampe ou d'ascenseur, abris délabrés.

Sur le plan régional, la décision pourrait avoir des conséquences politiques. Un membre de la Fédération n'a pas caché que Les Républicains ne laisseront pas passer cette décision. Au Conseil régional, ils s'opposeront à la suppression des 400.000 euros et demanderont une économie dans un autre secteur en guise de compensation.

Un autre membre s'est interrogé sur la position de la présidente Marie-Guite Dufay. On se souvient qu'elle s'était engagée avec l'énergie d'une lionne contre la suppression de la seconde liaison de TGV Berne – Neuchâtel – Paris en 2008, puis lors de la disparition totale du TGV subsistant, à fin 2013. Elle avait clamé haut et fort que cette relation était indispensable à une bonne desserte ferroviaire de la Franche-Comté. On demeure totalement perplexe devant un virage à 180 degrés de la politique ferroviaire de la BFC.

La vraie raison résiderait-elle dans le projet de la modernisation de la ligne Dijon – Nevers, dont la Bourgogne rêve depuis quelques années pour en faire une grande transversale de fret Nantes – Strasbourg, avec un raccordement électrifié avec la ligne à grande vitesse Paris – Lyon, au Creusot. Le budget se monte à 137 millions d'euros, dont 62 à la charge de l'État et de la BFC. Ceci pouvant expliquer cela. Il n'en reste pas moins que la Franche-Comté et l'Arc jurassien franco-suisse ne semblent plus compter pour la Bourgogne.



Même scénario pour Delle – Belfort

En pleine chaleur caniculaire du mois de juillet, on apprenait, également de manière brutale et unilatérale, que le Bourgogne – Franche-Comté ne voulait plus que les rames des CFF, assurant la liaison Bienne – Delémont – Porrentruy – Meroux TGV, circulent sur le territoire français. Désormais, en 2025, les trains suisses s'arrêteront à Delle et les voyageurs devront changer de train pour se rendre à la gare de Belfort TGV. Mais l'annonce ne précise pas la cadence, ni le nombre de relations quotidiennes, ce qui incitera les passagers suisses à passer par Bâle et à désertier la gare de Belfort-Montbéliard TGV.

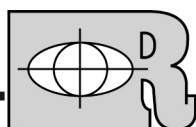
Certes, la réouverture de Delle – Belfort, célébré avec faste sous une vaste tente à la fin de 2018, n'a pas répondu aux attentes, avec une fréquentation plutôt confidentielle. Si elle a eu de la peine à décoller, on est toutefois parvenu à un nombre de quelque 500 voyageurs quotidiens, alors qu'on en escomptait 1000 à 2000.

Néanmoins, il faut rappeler que les mesures d'accompagnement n'ont pas été à la hauteur. D'abord, la BFC a refusé une cadence horaire intégrale et une desserte par les CFF jusqu'à Belfort-Ville. Il en est résulté de nombreuses ruptures de correspondances à Meroux TGV. De plus, la ligne de car Olympo, en parallèle à la ligne ferroviaire, crée une concurrence déloyale au train avec des prix nettement inférieurs, alors qu'il aurait fallu créer des lignes de bus de rabattement sur les gares. D'autre part, les TGV faisant halte à Belfort subissent des retards endémiques entraînant des ruptures de correspondances, car la navette Flirt Meroux TGV – Bienne ne peut attendre, en étant intégrée dans l'horaire cadencé suisse. Cela signifie une heure d'attente, voire deux, en cas de trou dans l'horaire, pour les passagers, ce qui les incite à prendre leur voiture ou à transiter par Bâle.

Le plus grave, c'est que la BFC et le canton du Jura ont signé une feuille de route pour améliorer la fréquentation. Dès fin 2025, les rames des CFF devaient assurer une cadence intégrale entre Delémont et Belfort-Ville, vu que Bâle bénéficiera à nouveau d'une liaison directe pour Lausanne par Bienne. La ligne en serait devenue plus attractive. Mais il faut aussi proposer de bonnes correspondances à Belfort-Ville pour Épinal et Mulhouse.

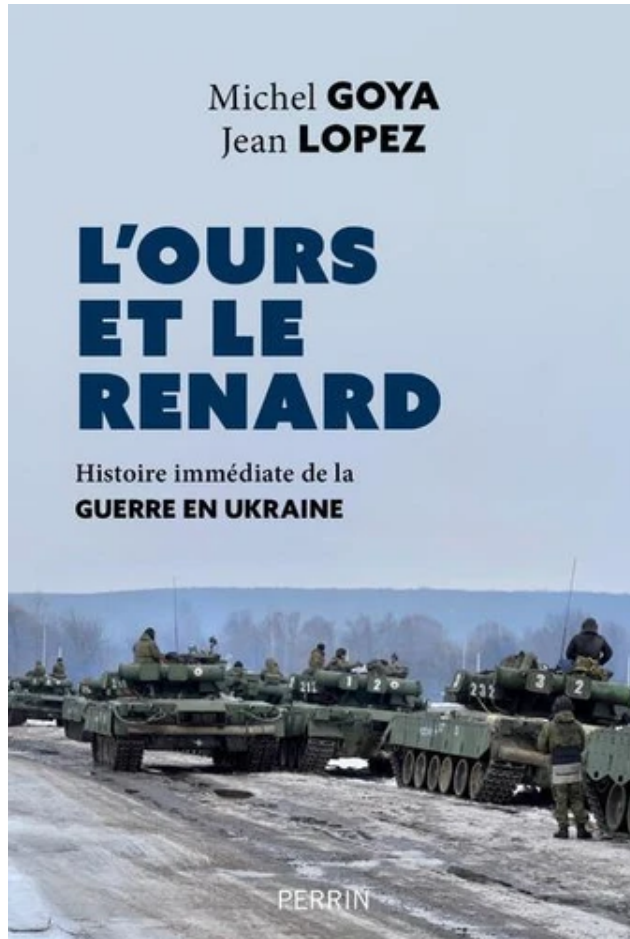
On se perd également en conjectures sur la raison de cette rupture de contrat. Dans une déclaration à la Première de la Radio-Télévision suisse (RTS), Michel Neugnot a justifié cette décision par le fait que la BFC veut ouvrir à la concurrence l'exploitation des lignes régionales. Il estime qu'il n'est pas normal que la SNCF ne puisse pas se rendre à Delémont et donc qu'il ne peut plus autoriser les CFF à entrer dans le territoire de Belfort. Que l'on sache, on n'a jamais interdit à la SNCF de venir en Suisse. Seulement la BFC n'a pas de rames Régiolis équipées de la tension helvétique de 15.000 Volt, contrairement aux rames françaises du Léman Express qui roulent jusqu'à Coppet (VD).

Sur ce front, on nourrit aussi de grandes inquiétudes. On souhaite que les ponts ne soient pas rompus entre la BFC et le Jura pour maintenir une offre de qualité.
/ BLN



Lu pour vous

La guerre en Ukraine commentée au jour le jour

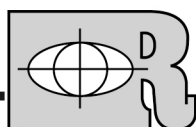


Voilà une année et demie que les troupes russes envahissaient le nord-est de l'Ukraine. Il s'agissait d'une opération spéciale selon les termes du nouveau tsar de Russie. L'objectif était de prendre Kiev, mettre en place un gouvernement fantoche et occuper tout le pays, comme l'URSS l'avait fait en Hongrie en 1956 et en Tchécoslovaquie en 1968.

Si l'armée russe est parvenue dans la banlieue de Kiev, avec des exactions horribles que l'on peut maintenant attribuer au groupe Wagner, les choses ne se sont pas tout à fait passées comme l'espérait le maître du Kremlin. L'armée ukrainienne, déjà renforcée et instruite par l'Otan depuis l'invasion de la Crimée en 2014, a bien résisté et anéanti le rêve poutinien d'occuper l'Ukraine en trois jours.

Depuis ce funeste 22 février 2022, hormis les multiples reportages de la presse et des médias, d'innombrables livres ont aussi paru. Il en est un qui sort de l'ordinaire en se proposant d'écrire l'histoire immédiate de la guerre en Ukraine*. Ce sont deux spécialistes qui se sont attelés à la tâche, Michel Goya, officier des troupes de marine et docteur en histoire contemporaine, et Jean Lopez, auteur de nombreux ouvrages sur la Seconde Guerre mondiale.

Leur projet est passionnant, car il se propose d'analyser, presque jour par jour, les mouvements, les offensives et les replis des deux armées. Mais ils prennent le soin de replacer la guerre actuelle dans les relations tumultueuses entre l'Ukraine et la Russie depuis le début du XX^e siècle. D'autant que les frontières n'ont cessé de bouger. Avant la Première Guerre mondiale, les deux pays «ne formaient pas un seul peuple, mais deux peuples nouant des relations complexes dans un espace mouvant».



Après la Première Guerre

L'histoire contemporaine s'écrit au lendemain de la Première Guerre mondiale. L'empire russe s'effondre lors de la Révolution d'octobre, entraînant la proclamation de la « République populaire d'Ukraine » à Kiev, le 25 janvier 1918. Cet Etat survit deux ans, coincé entre la Grande Pologne et la République socialiste soviétique de Russie, avant de se briser en 1921, la paix revenue. Le quart occidental est partagé entre la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Roumanie, alors que les trois autres quarts sont intégrés dans l'URSS, avec des dizaines d'autres peuples.

L'Ukraine conserve une certaine autonomie par la création d'une République socialiste soviétique, en 1922, membre de l'Union, avec une langue officielle, l'ukrainien. Moscou a encouragé la personnalité du pays de 1923 à 1930, promouvant même l'enseignement de l'ukrainien dans les écoles. Retournement de situation dans la décennie suivante, avec la grande famine, « l'holodomor » de 1932 à 1934. C'est la conséquence de la politique agraire visant à briser la paysannerie rétive à la collectivisation. Le bilan est terrible: quatre millions de morts sur une population de 32 millions.

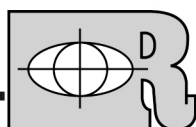
La Seconde Guerre mondiale réveille les idées nationalistes, lors de l'invasion par la Wehrmacht en 1941. Mais Hitler ne veut pas accorder d'indépendance à l'Ukraine. La fin de la guerre marque la réintégration du pays dans l'Union. Le bilan est aussi effroyable : sept millions de morts, 720 villes et 28.000 villages détruits, 80% de l'industrie et de l'agriculture anéantis, avec en prime une nouvelle famine en 1946-47 coûtant la vie à un million de personnes.

Dès lors, c'est tout à fait étonnant de voir surgir des Ukrainiens à la tête du Parti communiste soviétique: d'abord Khrouchtchev (du Donbass), puis Podgorny, chef de l'État, et Brejnev, secrétaire général du parti. C'est d'ailleurs à l'initiative de Khrouchtchev que la Crimée a été transférée de la Russie à l'Ukraine en 1954, pour remerciements de l'engagement des camarades ukrainiens.

Chute de l'URSS

On saute sur la période de la guerre froide, pour arriver à la désintégration de l'URSS. Les premières élections libres se déroulent le 4 mars 1990. Après des turbulences liées au coup d'État à Moscou et à l'avènement de Eltsine, l'indépendance ukrainienne est approuvée en référendum le 1^{er} décembre 1991 à 90%, avec même une majorité de 83% dans la région russophone de Donetsk. Par ailleurs, Léonid Kravtchouk est le premier président élu d'Ukraine par 61% du corps électoral. Nous ne nous attarderons pas sur les mouvements de Maïdan (place en ukrainien) contre la dérive pro-russe des dirigeants, ce qui peut expliquer la politique agressive de Poutine contre l'Ukraine.

Les passionnés d'histoire militaire liront le livre avec le plus vif intérêt. Les deux auteurs entament un dialogue pour analyser les phases de la guerre enclenchée le 22 février 2022, notant les forces et les faiblesses des deux armées. Leur entretien se termine en avril 2023, mais leurs conclusions demeurent parfaitement d'actualité. Le conflit est promis à durer, car les positions sont inconciliables: Poutine ne veut rien lâcher et Zelensky veut reprendre tout le territoire ukrainien. La ligne de front est à peu



près figée. Les Russes avancent quelque peu au nord-est, alors que les Ukrainiens peinent dans leur contre-offensive. Les Etats-Unis et l'Europe ne parviennent pas à imposer un accord de paix. En revanche, les pays de l'Europe de l'Est se prémunissent de toute agression russe, en se dotant d'une force armée renouvelée dans le cadre de l'Otan. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que l'invasion déclenchée par Poutine ait provoqué une union des forces américaines et européennes, comme on n'en avait plus connu depuis la fin de la guerre froide. /BLN

*« L'ours et le renard » histoire immédiate de la guerre en Ukraine, par Michel Goya, docteur en histoire contemporaine, et Jean Lopez, directeur de la rédaction de «Guerres et Histoire». Éditions Perrin.

Au plus près du peuple – Les voyages politiques de Napoléon III

Par Rémy DALISSON (Vendémiaire 2022)

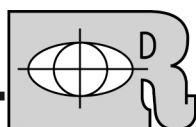
« Mon seul regret dans l'existence,
est de ne pas être quelqu'un d'autre ».

Woody ALLEN



Voilà une lecture qui aurait dû tenir lieu de livre de chevet à Emmanuel Macron. S'il s'en était inspiré au nom du pacte qui réunit le président élu au suffrage universel et les Français, il ne serait pas dans la situation intenable qui est la sienne. Cette fine analyse du rapport de confiance qui a toujours réuni Napoléon III et son peuple, attesté par les élections toujours gagnées, scrute la centaine de voyages en province et deux fois en Algérie, réalisés en 22 ans, d'abord comme président de la République, puis comme Empereur. On entre ici dans les arcanes du pouvoir bonapartiste, synthèse réussie d'autorité et de liberté, toujours légitimée par les élections et plébiscites, baptisés aujourd'hui referendum quand ils sont proposés par un pouvoir faible, caprice despotique quand ils bénéficiaient à un régime de liberté ordonnée. L'auteur sait distinguer

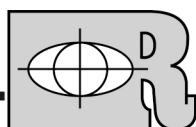
la politique intérieure de Louis-Napoléon Bonaparte, reconnue comme une réussite, et les errements d'une politique étrangère qui ruinerait le régime.



« Au plus près du peuple » raconte vingt-deux ans de relations de confiance, servies par des voyages, organisés et financés par la « Maison de l'Empereur », mais aussi par les villes qui accueillent le chef de l'État, par exemple, Marseille où 300.000 personnes viendront ovationner Napoléon III qui maintient l'ordre dans la ville, au contraire de ses successeurs. Ces voyages obéissent à des scénarios méthodiques, faits de sonneries de cloches, actionnées par un clergé proche du régime jusqu'à la guerre d'Italie, de défilés de troupes, de banquets, de festivités, de bals, de concerts et surtout de discours du chef de l'État où reviennent des thèmes récurrents : le peuple, la nation, le renouveau après le séisme de 1848.

La lecture du livre de Dalisson incline à une question qui est celle de l'adhésion du président actuel aux institutions de la V^{ème} République et d'abord à l'élection au suffrage universel. Six ans à l'Élysée vérifient qu'il ne sait pas aller à la rencontre des Français, qu'il ne leur parle pas et, quand il s'y essaie, c'est pour constater l'échec, voire l'effet inverse.

L'essai de Dalisson pose finalement deux questions d'actualité, à 150 ans de distance : celui du pacte de confiance exigée par l'élection au suffrage universel et celui de la cohabitation avec les institutions, qui laissent Macron tétanisé devant le principe majoritaire et les pouvoirs du président, comme la dissolution, seul moyen pour lui de retrouver sa légitimité. Après cinq ans à l'Élysée, Macron se révèle un vieux jeune homme, obscurément adepte de la IV^{ème} République, de son président élu par le Congrès, de ses députés élus à la proportionnelle, soutiens de gouvernements à la petite semaine, ce qu'il appelait, il y a un an, des « majorités tournantes ».



In Memoriam

Gazette du val de Morteau et de la Suisse voisine
Hommage à Michel Hollard, l'homme qui a sauvé Londres

Dans sa douzième Gazette du val de Morteau et de la Suisse voisine, toujours aussi foisonnante de documents historiques ou contemporains, Yves Droz consacre quelques pages à l'aventure extraordinaire de Michel Hollard, connu comme «L'homme qui a sauvé Londres».

Son histoire extraordinaire est sortie de l'oubli avec la parution du livre écrit par sa petite-fille Agnès Hollard. Au moment de l'invasion de la France en juin 1940, Michel Hollard est officier de réserve au Centre d'études d'armement à Paris. Il démissionne de son poste, car il ne veut pas collaborer avec l'occupant. Il s'engage dans une entreprise de gazogène, ce qui lui permet de sillonner la France dans sa recherche de bois. Il trouve ainsi l'occasion de réunir des informations sur les troupes d'occupation.

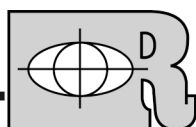
Le 15 mai 1941, il traverse pour la première fois la frontière suisse, en passant derrière le mont Châteleu, avec l'aide de Paul Cuenot, habitant Derrière-le-Mont. De là, il se rend à Berne pour prendre contact avec l'ambassade britannique pour lui exposer son projet de renseignements. Entre 1941 et 1943, il parcourra près d'une centaine de fois cet itinéraire périlleux en raison de la présence des patrouilles allemandes. En octobre 1943, il remet des informations d'une importance capitale, soit des plans et des croquis des bases de lancement des fusées V1 en Normandie.

Michel Hollard fut arrêté sur dénonciation, torturé et déporté au camp de Neuengamme, près de Hambourg. Il eut la chance d'en réchapper. Après la guerre, il est venu à l'auberge du Châteleu, en compagnie de l'écrivain André Besson, pour dévoiler une plaque commémorative sur l'action de son réseau «Agir». Réseau dont une vingtaine de membres payèrent de leur vie leur engagement.

Chemin Michel-Hollard

A l'occasion de la publication de cet ouvrage sur sa vie, un chemin dédié à la mémoire de Michel Hollard, a été tracé entre le hameau de Louadez (Derrière-le-Mont) et la commune suisse de La Brévine, d'une longueur de 6,8 kilomètres. Des pupitres d'information ont été dressés pour raconter la folle aventure du résistant. Une douzaine de tableaux l'évoquent en autant de têtes de chapitres, telles que «Continuer la guerre», «La création d'un réseau», «L'arme secrète», «Aux passeurs de cette forêt», «Trois ans de clandestinité», etc. A noter que le chemin compte aussi une stèle dans une clairière, sur laquelle sont gravés les noms de treize passeurs.

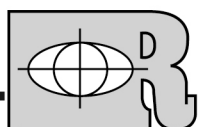
Le 15 octobre 2022, une commémoration franco-suisse s'est déroulée en souvenir de l'engagement de Michel Hollard. Deux plaques commémoratives ont été dévoilées, l'une à la gare de Morteau (où Michel Hollard descendait du train pour poursuivre son périple en Suisse) et l'autre à l'Hôtel de ville de La Brévine.



Les faux passeurs

En annexe à cet hommage, Yves Droz évoque le souvenir d'un faux passeur cupide de Villers-le-Lac. Il organisait des passages clandestins de juifs qui frappaient à sa porte. Il leur faisait payer très cher le prix du passage en Suisse et les réunissait en groupe de dix à quinze personnes à la nuit tombante et avant le couvre-feu. Il les faisait traverser le Doubs en barque, les conduisait par les champs Vauchez, le terrain de football et la scierie Remonay. Là, il leur disait de traverser la route en courant, après quoi ils seraient en Suisse, aux Brenets. En fait, les fuyards étaient arrêtés à la frontière des Pargots.

La patrouille allemande conduisait les malheureux à l'hôtel de France, dont le café servait de salle d'interrogatoire. On entendait des cris et des pleurs sous les coups des soldats allemands. Le matin, un camion allemand emmenait les prisonniers à la prison de la Butte, à Besançon. Yves Droz relate cet horrible épisode dont il a été le témoin, puisque ses parents tenaient le restaurant pendant la guerre. / BLN



Courrier du lecteur

- Dans une récente livraison de RSHD, vous avez publié une note critique sur le cours public donné à l'Université de Neuchâtel par l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon. RSHD s'était étonné de la faiblesse documentaire et historique de cette « leçon » consacrée à Pierre Leroux, père fondateur du saint-simonisme, créateur du journal « Le Globe ». L'étonnement était à la mesure du lieu, l'Uni de Neuchâtel, proche de la France et qui justifiait une qualité d'exposé à la mesure du pays qui accueillait Peillon. L'étonnement passé rebondit avec une « bonne » nouvelle, la nomination de ce propagateur des Lettres françaises dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Qu'en pensez-vous ?

AM
21000-DIJON

« Comme les honneurs foisonnent quand l'honneur manque... »

FLAUBERT

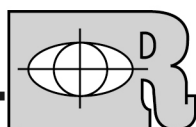
NDLR - Pas grand-chose, sauf à partager votre étonnement et à souhaiter que la France choisisse mieux ses conférenciers envoyés comme « visiting professor ». Quel a été l'apport de Peillon à l'Éducation nationale en crise chronique ? C'est, sans doute, l'un des ministres les plus difficiles à évaluer... Edgar Faure avait été appelé comme syndic de faillite, après mai 68 ; François Bayrou, quant à lui, n'avait pas soutenu Chirac en 1995, mais restera rue de Grenelle où il passera cinq ans... sans l'ombre d'une trace.

Le vrai débat, c'est celui du contrôle du pouvoir, au nom de ce principe dû à Saint-Just : on ne gouverne pas innocemment. On ne distribue pas innocemment les rubans et les croix. Mais c'est un pouvoir totalement discrétionnaire, fondé sur le mérite, notion contingente qui n'a pas à être motivée et qui, à ce titre, échappe au contrôle du juge.

- Que pensez-vous de la position du Conseil régional qui remet en cause sa participation au fonctionnement de la ligne Les Verrières-Pontarlier et refuse, pour l'heure, de contribuer à l'investissement de rénovation de la ligne pour 15 millions d'euros ?

DM
25000-BESANCON

NDLR - Il n'y a rien d'étonnant à cette réponse du vice-président de Région, chargé des Transports, l'éminent Michel Neugnot, suspendu de son appartenance à un parti, lot de consolation, réduit à sa plus simple expression, pour cause d'écart de langage. Ne comptez donc pas sur RSHD pour tirer sur les ambulances. Cette fin de non-recevoir n'étonnera pas à l'échelle de la Franche-Comté qui ne compte guère que 800 km de lignes, qui a toujours accepté les fermetures, en particulier dans l'Arc jurassien, à l'exception de Besançon-Morteau-Le Locle.



S'il y a un exemple probant de cette inertie, c'est la Haute-Saône qui n'a plus que deux lignes TER et qui doit constater que l'abandon du réseau ferroviaire départemental n'est pas la cause de son moindre développement, mais toujours le corolaire du constat d'un faible développement, comme c'est le cas dans les trois A : Ardennes, Ariège, Ardèche.

Au-delà du débat sur les facteurs de développement, il faut admettre que les régions entrent dans un cycle de difficultés croissantes à financer les transports qui leur ont été transférés, il y a vingt ans. A l'époque, la régionalisation avait été le sauve-qui-peut du transport ferroviaire local, abandonné par la SNCF, tout à la chimère du TGV. Aujourd'hui, les régions peinent à financer les TER sur des réseaux en médiocre état et qui imposent des réductions de vitesse.

C'est le problème de Neugnot qui entend rénover la ligne Nevers-Chagny (163km), clé du rapprochement de Nevers et de Dijon, donc de l'unité de la Bourgogne qui aurait dû laisser la Nièvre aux Pays de Loire. Et pourtant, Mitterrand était député de Château-Chinon, mais peu sensible aux enjeux d'un département qui, lui aussi, a abandonné les dessertes au sud d'Avallon pour mieux l'enclaver.

L'autre question posée par la fin de non-recevoir de Neugnot, c'est l'avenir des lignes de l'Arc jurassien et de la gare de Pontarlier. Les élus locaux et leurs parlementaires ont laissé s'étioler l'étoile de Pontarlier, comme les élus de la Haute-Saône ont laissé disparaître l'étoile de Gray.

On a vu la fermeture Les Hôpitaux-Pontarlier qui, aujourd'hui desservirait la station de Métabief, sans même sauvegarder l'emprise. De même pour Gilley-Pontarlier qui faisait dire à un député local : « On ne va pas se battre pour ça... ». Il est vrai que le maire de Frasne s'était bien battu et avait obtenu l'arrêt des TGV. La gare de Pontarlier est devenue une gare fantôme dont les locaux sont vides et les guichets souvent fermés, notamment pour manque de personnel.

Mêmes causes, mêmes effets à l'autre extrémité de l'Arc jurassien où il n'y aura pas de relations directes cadencées entre Belfort-Ville et Delémont. La ligne a bien été rétablie et électrifiée entre Delle et Belfort, mais la Région n'a pas les moyens de financer les navettes Belfort-Delémont, dans le Jura suisse si proche de la France par la géographie et l'histoire. Le paradoxe est total du TGV Rhin-Rhône qui, pour 140 kilomètres, a coûté 2,5 milliards d'euros, pour une faible clientèle entre Dijon et Mulhouse. Et dans le même temps, le président Neugnot refuse une broutille pour Belfort-Delle. On suggère dans les couloirs du Conseil régional qu'il conserve toutes ses énergies pour, enfin, traiter du travail frontalier, atout économique, mais camouflet politique. Car là, il y a là un vrai problème à l'échelle de la Région, en charge du développement économique. Et on le dit : Michel Neugnot veut s'occuper des relations franco-suisse. Il a des solutions...

